Pages officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **22 (1995)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les droits politiques de la Cinquième Suisse

Pour qui allez-vous voter cet automne?

Au mois d'octobre, nos compatriotes à l'étranger pourront, pour la première fois, participer par correspondance aux élections au Conseil national. En votant pour des partis et des parlementaires, ils ont l'occasion d'influencer les grandes orientations de la politique suisse.

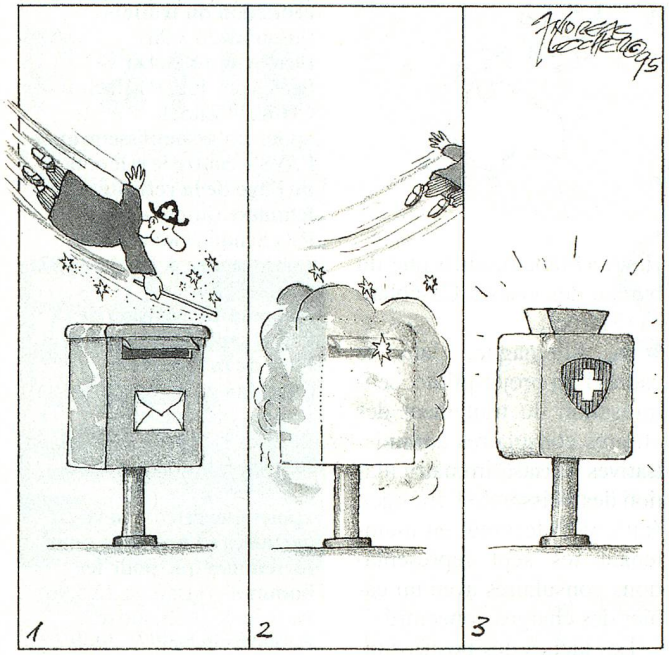

Depuis le 1er juillet 1992, vous pouvez comme Suissesse ou Suisse de l'étranger exercer vos droits politiques (droit de participer aux votations, droit de vote et éligibilité, droit de signer des initiatives et des demandes de référendum). Actuellement, près de 54 000 de nos compatriotes à l'étranger font usage de cette possibilité.

En vue du renouvellement du Conseil national, vous êtes pour la première fois, le 22 octobre de cette année, appelés également aux urnes électorales. Plus les Suissesses et Suisses de l'étranger seront nombreux à répondre à cet appel, plus l'influence de la Cinquième Suisse sur la composition du Parlement sera importante. Ne manquez pas cette occasion!

Inscription

Si vous avez 18 ans au moins et que vous désirez exercer vos droits politiques, vous devez au préalable vous inscrire. A cet effet, vous pouvez vous adresser, oralement ou par écrit, à la représentation suisse compétente (ambassade ou consulat) ou utiliser le bulletin qui se trouve ci-contre.

Lors de l'inscription, vous choisissez comme commune de vote l'une de vos communes d'origine ou de vos anciennes communes de domicile. La représentation suisse transmet votre inscription à cette commune. En choisissant la commune de vote, vous choisissez également l'arrondissement électoral (canton) dans lequel vous avez le droit de voter lors du renouvellement du Conseil national.

Désormais, avant chaque votation ou élection, votre commune de vote vous enverra directement le matériel de vote par courrier. Après quoi vous devez renvoyer rapidement le bulletin de vote ou le bulletin électoral rempli à la commune de vote, par courrier également.

Paul Andermatt ■

Retards

Si le matériel de vote arrive chez vous trop tard bien qu'en Suisse il ait été envoyé à temps, ou que votre bulletin électoral ne parvient pas dans le délai voulu à la commune de vote, la Confédération ne peut pas en être rendue responsable.

Renouvellement de l'inscription

Pour les communes, l'envoi du matériel de vote à l'étranger représente une dépense supplémentaire. Afin d'éviter que des électeurs restent inscrits pendant des années sans faire usage de leurs droits, il est nécessaire de confirmer que l'on continue à s'intéresser à la vie politique suisse. On le fait en renouvelant son inscription avant l'expiration du délai de quatre ans, et cela

- *en écrivant à votre commune de vote ou en vous y présentant personnellement,*
- *en annonçant suffisamment tôt votre changement de domicile à la représentation suisse compétente ou*
- *en signant une initiative ou une demande de référendum.*

En cas de non-renouvellement, le Suisse de l'étranger est radié du registre électoral.

Demande d'un(e) Suisse(sse) de l'étranger ayant le droit de vote

Prière de remplir en caractères d'imprimerie et d'envoyer à votre représentation (ambassade ou consulat)

Destinataire
A la représentation suisse à _____

Expéditeur
Nom _____

Prénom(s) _____

Nom de jeune fille _____

Adresse exacte à l'étranger _____

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____

Etat civil _____ depuis _____

Commune(s) d'origine _____

Canton(s) d'origine _____

Code postal _____

Nom/prénom du père _____

Nom/prénom de la mère _____

Je désire, comformément à la loi fédérale du 19 septembre 1975 et à l'ordonnance du 16 octobre 1991 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, exercer mes droits politiques en matière fédérale et signer au plan fédéral des initiatives populaires et des demandes de référendum.

Je choisis comme commune de vote:

Lieu _____

Canton _____ Code postal _____

* parce que je possède le droit de cité de cette commune
* parce que j'y ai habité de 19..... à 19.....
(* Biffer ce qui ne convient pas)

Lieu/Date _____ Signature _____

Réorganisation au DFAE

Aménagement du réseau de représentations suisses à l'étranger

(Grafik Press)

Le 21 décembre 1994, le Conseil fédéral a autorisé le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) à procéder à un aménagement du réseau de représentations suisses à l'étranger afin de dégager du personnel pour faire face à l'augmentation constante du volume des tâches en matière de relations extérieures tant à la centrale qu'auprès de certains postes à l'étranger.

Il a décidé de fermer, à terme, trois ambassades, et pris connaissance du projet de supprimer six postes consulaires, d'en établir un nouveau, de réactiver une ambassade, et de rationaliser le traitement des affaires consulaires administratives en Allemagne. Il est prévu de réaliser ces mesures dans un délai de deux ans.

Les modifications à apporter au réseau de représentations sont les suivantes:

- ouverture d'un consulat général à Shanghai (République populaire de Chine) et réactivation progressive de l'ambassade de Suisse à Beyrouth (Liban);
- fermeture des ambassades de Suisse à Luanda (Angola), Yaoundé (Cameroun), et Panama;
- fermeture du consulat général de Suisse à Windhoek (Namibie), des consulats à Bregenz (Autriche), Curitiba (Brésil), Dijon et Le Havre (France), ainsi que du bureau des visas à Casablanca (Maroc);
- en Allemagne, dans le cadre d'un projet-pilote, centralisation du traitement des affaires consulaires administratives (visas, immatriculation des Suisses de l'étranger, état civil, etc.) tout en maintenant les sept représentations consulaires avec un cahier des charges concentré.

Les tâches des postes supprimés seront exercées par d'autres représentations qui devront, suivant les besoins, recevoir des unités de personnel supplémentaires.

DFAE,
Presse et information ■

Initiatives populaires pendantes

Les initiatives suivantes peuvent être signées:

«pour une réglementation de l'immigration» (jusqu'au 1.9.95)
Philipp Müller, Postfach, CH-5734 Reinach AG

«visant à réduire de moitié le trafic routier motorisé afin de maintenir et d'améliorer des espaces vitaux (initiative pour la réduction du trafic)» (jusqu'au 20.3.96)
Beat Schweingruber Seefeldstr. 102, Postfach 104 CH-8034 Zürich

«pour un assouplissement de l'AVS – contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes» (jusqu'au 15.5.96)
Rita Schmid Göldi, Hans-Huber-Strasse 4, Postfach 687, CH-8027 Zürich

«pour la 10e révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite» (jusqu'au 22.5.96)
Union syndicale suisse Béatrice Despland, Monbijoustrasse 61, Postfach 64, CH-3000 Bern 23

«pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes» (jusqu'au 22.5.96)
Parti écologistes suisse, Bernhard Pulver, Waisenhausplatz 21, CH-3011 Bern

«pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail!» (jusqu'au 22.5.96)
Parti écologistes suisse, Bernhard Pulver, Waisenhausplatz 21, CH-3011 Bern

Référendums contre la révision de l'AVS et de la «lex Friedrich»

La balle est maintenant dans le camp du peuple

Les référendums contre la 10e révision de l'AVS et contre un assouplissement de la «lex Friedrich» (cf. «Revue Suisse» 6/94) ont abouti.

Les syndicats et différentes organisations féminines ont déposé 145 000 signatures avant l'expiration du délai de référendum. Ils veulent ainsi combattre en premier lieu le relèvement de 62 à 64 ans de l'âge auquel les femmes ont droit à une rente.

Le référendum lancé par les Démocrates Suisses (DS) contre la révision de la «lex Friedrich» a lui aussi été couronné de succès (58 000 signatures). Il vise pour l'essentiel à prévenir une libéralisation du marché immobilier pour les étrangères et étrangers.

ANP ■

Les initiatives en bref

Réduction de moitié du trafic

Un comité d'initiative «rétrotrafic» voudrait que la constitution fédérale soit modifiée comme il suit:

Le trafic routier motorisé doit être réduit de moitié dans les dix ans après que l'initiative ait été acceptée. Les transports publics sont exceptés de cette règle.

Les communes ont le droit d'imposer des restrictions de trafic sur toutes les routes qui empruntent leur territoire, sauf sur les routes nationales. La fermeture totale des routes de transit désignées par la Confédération n'est cependant autorisée qu'avec l'accord de la Confédération. Est réservée l'utilisation de la route par les véhicules des services publics.

Dans l'idée du comité cette initiative est une contribution (radicale) au débat sur le trafic et l'environnement plutôt qu'une proposition politiquement réalisable.

ANP ■